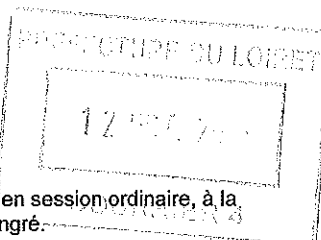




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 septembre 2016



L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2016

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY (arrivé à 20h05), Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Jenny OLLIVIER,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h05

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL.16.070 - Approbation du budget supplémentaire 2016- Ville

Le total du projet de budget supplémentaire pour 2016 s'élèverait en section de fonctionnement à 1 913 192,12 €, l'objectif étant la reprise du résultat du compte administratif 2015 et l'ajustement de certains crédits attribués lors du budget principal 2016.

Ce projet de budget supplémentaire marque la poursuite des actions engagées en 2016 en ajustant certaines lignes votées lors du Budget Primitif.

S'agissant de la section de fonctionnement, il s'agit d'ajustements de crédits ponctuels du BP 2016.

La section d'investissement sera principalement impactée par l'inscription de crédits visant à l'extension de l'école Emilie Carles et de la réfection de la rue de la mairie.

Ce projet de budget supplémentaire marque la volonté de l'équipe municipale de poursuivre ses investissements pour préparer l'avenir d'Ingré.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est concerné par des régularisations de crédits à hauteur de 199 637,25 €.

Et ce, principalement pour les comptes suivants :

Compte 6042 : prestation de service + 5 836,81 €, il s'agit principalement :

- du complément pour les classes de découvertes suite au désengagement du conseil départemental
- de créneaux piscine supplémentaires sur 2016
- de remise en état de publicité sur le véhicule de la restauration
- de complément pour la programmation des Ecran d'idées

Compte 60623 : alimentation + 4 600,00 €

Compte 60631 : fournitures d'entretien (notamment dans les écoles) + 2 000,00 €

Compte 60633 : fournitures de voirie + 34 450,00 €, il s'agit notamment :

- d'aménagements pour le car à pattes (pédibus),
- de prestations de nettoyage de caniveaux
- de divers aménagements de voirie

Compte 6068 : fournitures diverses + 25 212,44 €, il s'agit principalement

- de l'achat de matériel dans le cadre du bookcrossing
- de l'achat de matériel dans le cadre des panneaux zéro pesticide

- de l'achat d'un plateau en verre pour la table de la salle des mariages
- de l'achat de divers matériels afin de faire face aux travaux

Compte 61521 : entretien des terrains + 1 500 €, il s'agit principalement :

- de compléments d'élagage

Compte 615221 : *entretien des bâtiments* + 35 474 €, il s'agit principalement :

- des rideaux de la salle des mariages
- du nettoyage et la remise en état des chéneaux des bâtiments
- du changement du câble d'alimentation électrique du château de bel air
- de travaux de clôture à l'école du Moulin
- de divers travaux de remise aux normes (handicapés, sécurité)

Compte 61523 : *entretien et réparations voies et réseaux* + 38 850 €, il s'agit principalement :

- des purges et reprises d'enrobés suite aux inondations
- du nettoyage et désherbage des voiries (plus de prestations dans le nouveau marché)

Compte 61551 : *entretien du matériel roulant* + 15 000 €

Compte 61558 : *entretien des autres matériels* + 6 692 €

Compte 6156 : *maintenance* + 4 536 €

Compte 6226 : *honoraires* + 21 000 € il s'agit notamment des frais d'avocat.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

Il convient de réajuster ce chapitre à hauteur de 16 450,33 € concernant, principalement, les subventions aux associations

- Agence d'urbanisme pour régularisation d'imputation comptable : 15 000 €
- Harmonie Municipale pour la régularisation du salaire du Chef d'orchestre : 876 €
- Redevance auprès de la SACEM : 574,33 €

Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Afin d'ajuster les subventions exceptionnelles aux associations :

- Solde des costumes de l'harmonie municipale 10 000 €
- Transports pour l'association Anima'fond et du football (équipe en régional) 8 600 €

Et afin d'ajuster le montant des bourses aux permis (plus de versement que prévu au BP).

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de 22 964 €.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement (023) est abondé pour la somme de 1 674 140,54 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002- Résultat de fonctionnement reporté

La reprise de l'excédent 2015 est de 1 913 192,12 €.

Dépenses d'investissement

Le total du projet de budget supplémentaire pour 2016 s'élèverait à 3 067 675,51 € compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2015 de 760 700,70 €.

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles

Ce chapitre est diminué d'un montant de 15 000,00 €, il s'agit d'une erreur d'imputation pour la subvention à l'agence de l'urbanisme (ajouté en 6574).

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Ce chapitre est augmenté de 52 786 €, il s'agit des conventions avec ERDF et Orange pour l'enfouissement des réseaux rue de la mairie.

Chapitre 21- Immobilisations corporelles

Ce chapitre est augmenté de 379 357 €

Compte 2111 : Terrains nus + 130 000,00 €, il s'agit de la préemption rue du Château d'eau

Compte 2112 : Terrains de voirie + 6 026 €, il s'agit des frais de notaire pour des rétrocessions de voirie (Changelin, CCI)

Compte 2135 : Aménagement des constructions + 53 000 €

- Réfection de l'éclairage des tennis
- Modification de l'installation électrique du restaurant du Moulin

Compte 2138 : Autres constructions + 49 211 €

- Toiture et porte d'entrée du logement 24bis rue de Coûtes
- Démolition de la salle verte au carré de Bel Air

Compte 2182 : Matériel de transport + 31 200,00 €

- Achat d'un camion pour le service vie urbaine
- Achat d'un tracteur

Compte 2183 : Matériel informatique + 11 039,00 €

- Achat d'un nouveau serveur pour les logiciels Civil (Comptabilité, RH, familles..)
- Achat et renouvellement de tableaux blancs interactifs pour 2 classes

Compte 2184 : Mobilier + 17 531,00 €

- Achat de divers mobiliers
- Achat de mobilier pour le RAM

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles + 81 350,00 €

- Achat du matériel pour le self
- Achat de matériel pour le restaurant
- Achat de barrières pour la clôture de l'école Emilie Carles

Chapitre 23-Travaux en cours

Ce chapitre doit être abondé de la somme de 1 889 831,81 €. Les travaux en cours sont les suivants :

- Travaux d'aménagement d'un city stade + 90 351 €
- Extension de l'école maternelle Emilie Carles et travaux d'isolation + 685 070 €
- Ecole de musique + 340 344,81 €
- Réfection de la rue de la Mairie + 694 100,00 €
- Mur mitoyen annexe 3 + 21 026,00 €
- Participation pour la réfection de la rue de la Mouchetière auprès de Saint Jean de la Ruelle + 58 940,00 €

Restes à Réaliser

Les restes à réaliser sont à hauteur de 760 700,70 €

Recettes d'investissement

021- Virement de la section de fonctionnement + 1 674 140,54 €

Reprise de l'excédent : 1 393 534,97 €

* Annexe 4 : synthèse budgétaire BS 2016 Ville

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 12 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le budget supplémentaire 2016 de la ville d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité 24 pour et 5 contre ((Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Patricia MARTIN et Bernard HOUZEAU) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :
et publication ou notification le :

